

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE  
INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES MEDICALES DE KOLWEZI  
ISTM-KOLWEZI



# GUIDE

## DE L'ETUDIANT

ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

**Conception** : Professeur Henri Mundongo

**Design** : Assistant Greg Kafunda

**Ont participé à ce numéro :**

Assistant Justin Swaswa, Assistant Benjamin Nokewa, Assistant Luc Mbumb, délégation générale des étudiants

**Contact**

ISTM/KOLWEZI – Croisement des avenues Mushima et Norbert Mbangi,  
Quartier Golf Plateau, Commune Dilala, Kolwezi, RDC, site web :

[www.istm-kzi.org](http://www.istm-kzi.org). E-mail : [info@istm-kzi.org](mailto:info@istm-kzi.org)

Dépôt Légal : Juillet 2023

Tous les droits réservés. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur.

© Copyright ISTM Kolwezi 2023

## MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GENERAL

Bonjour,

Nous vous souhaitons la bienvenue au programme d'enseignement de l'Institut Supérieur des Techniques Médicale de Kolwezi, ISTM KOLWEZI en sigle, ainsi que dans la vie estudiantine.

Vous trouverez dans ce Guide de l'étudiant les informations pratiques dont vous aurez besoin au cours de vos études à savoir : la description du programme, l'aperçu des débouchés professionnel, le règlement pédagogique, etc.

Vous pouvez compter sur nos différents services pour vous aider dans la réussite de votre parcours. N'hésitez pas à nous consulter. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos préoccupations et vous guiderons pour l'atteinte de vos objectifs de formation.

Professeur Henri Mundongo Tshamba

## PREAMBULE

### Présentation

**L’Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kolwezi, ISTM-KZI en sigle**, est un établissement d’enseignement supérieur officiel et public. Il a été créé par arrêté ministériel **MINEDUC/CABMIN ESU/0376/2002 du 26 octobre 2002/** qui organise les formations en Sciences de santé, notamment les sciences infirmières, gestion des organisations de santé et techniques biomédicales.

Située à Kolwezi, une ville minière de la République Démocratique du Congo, ISTM-KZI offre une formation répondant aux exigences du format LMD (Licence – Master – Doctorat), et aux besoins de la société en fournissant chaque année les personnels de santé qualifiés.

### Historique

ISTM-KZI a été créé en 1993 et a démarré ses activités le 15 octobre 1993, en organisant la formation en sciences infirmières, regroupant trois départements, à savoir : hospitalière, pédiatrie et accoucheuse.

A partir de l’année académique 2006-2007, une licence en enseignement et administration en soins infirmiers a été organisée, donnant lieu à l’obtention du diplôme de deuxième cycle en sciences infirmiers.

A ce jour, ISTM-KZI offre, en plus des sciences infirmières, un paquet complet de formations techniques médicales pour les techniciens supérieurs en imagerie médicale, kinésithérapie, anesthésie et réanimation, nutrition, laboratoire, biologie médicale, pharmacie, hygiène, environnement et sécurité au travail, ainsi qu’une formation en gestion des institutions de santé.

## Les missions institutionnelles

- Assurer un enseignement supérieur technique médical, la recherche fondamentale et appliquée et les services à la communauté
- Réaliser des recherches au bénéfice du système de santé local, national et international
- Assurer des services directs à la communauté à travers le stage, les pratiques professionnels et les soins de santé administrés aux malades en plus des soins préventifs et promotionnels dans la communauté environnante.

## ISTM en chiffre

# 75

ENSEIGNANTS  
TITULAIRES  
PERMANENTS

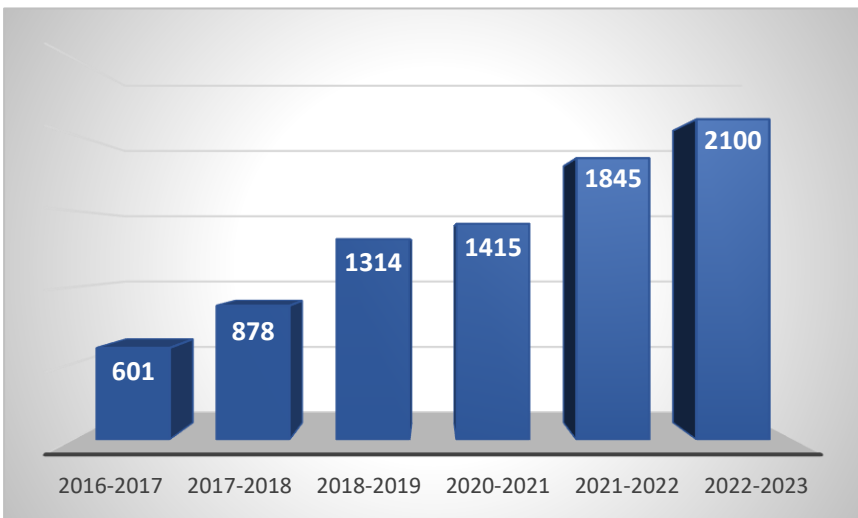
# 4

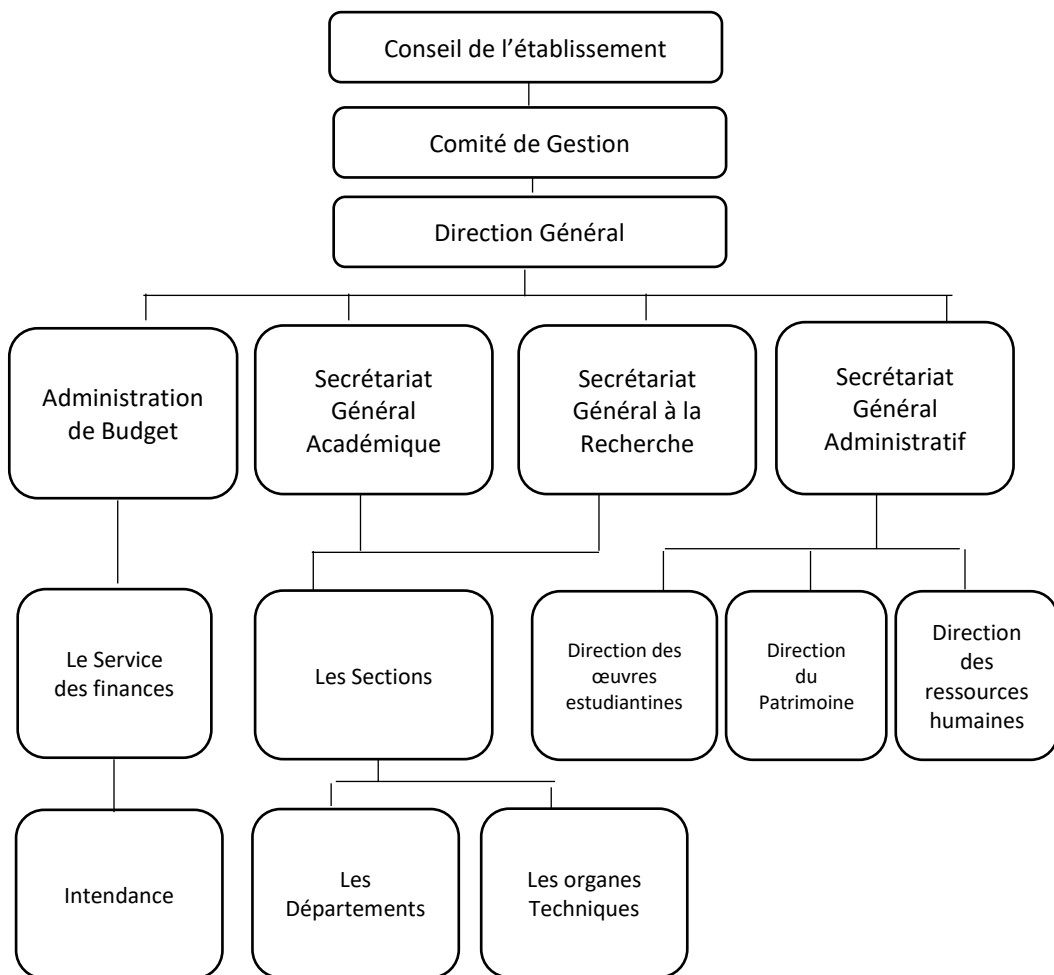
ENSEIGNANTS TITULAIRES  
POSSEDANT UN  
DOCTORAT

# 40

ENSEIGNANTS  
VACATAIRES

## Evolution chronologique des étudiants



**ORGANIGRAMME**

## LES PERSONNES RESSOURCES

### **Service d'Inscription des nouveaux étudiants et affaires académiques**

*Appariteur Général : Assistant Justin Swaswa*

*Téléphone : +243894825406*

### **Service des finances**

*Comptable : Madame Mélodie Banza*

*Téléphone : +243978371144*

### **Service de logement et œuvres estudiantines**

*Chargé des Œuvres estudiantines : Madame Adel Salumu*

*Téléphone : +243970018867*

### **Section des Soins de santé de base (SSB)**

*Chef de section : CT Tony Nkongal Nkongal*

*Téléphone : +243993671148*

### **Section de Gestion et Techniques Biomédicales spécialisées (GTBMS)**

*Chef de section : CT Nicole Mujinga Kashala*

*Téléphone : +243970374641*

## I - COMMENT DEVENIR ETUDIANT

### Condition d'inscription

L'inscription en première licence est effective après paiement des frais d'admission, du minerval et des frais d'études ainsi que le dépôt des documents suivants :

- Une photocopie du diplôme certifiée conforme par le Secrétaire Général Académique ou certificat d'études antérieures donnant accès aux études sollicitées ; l'étudiant inscrit la même année que celle de la réussite à l'examen d'Etat déposera une photocopie du diplôme certifiée conforme à l'original dans les deux mois qui suivent la remise des diplômes d'Etat par le Ministère ayant l'Enseignement Primaire et Secondaire dans ses attributions. Dans l'entre-temps, il sera inscrit sur base du palmarès de l'examen d'Etat ;
- Une copie de l'attestation de l'inscription ;
- Une copie de la preuve de paiement du minerval et des frais d'études ;
- Une photocopie de la carte d'identité ;
- Une attestation de bonne vie et mœurs, datée de moins de trois mois ;
- Une attestation de naissance ;
- Quatre photos passeport ;
- Un certificat médical daté de moins de trois mois, attestant que le candidat est physiquement apte à suivre des études supérieures et universitaires.

Ces documents sont conservés dans le dossier de l'étudiant au Secrétariat Général Académique.

L'inscription d'un étudiant d'une année supérieure est réputée effective après paiement du minerval et dépôts des documents suivants :

- une copie du certificat de réussite de l'année antérieure ;



- une photo passeport ;
- une copie de la preuve du paiement des frais d'études et de l'inscription au rôle.

### **Service d'enregistrement des nouveaux étudiants**

Le candidat doit au préalable s'enregistrer à l'Apparitorat Central de l'ISTM KOLWEZI, avant de confirmer son admission par le paiement des frais d'inscription à la banque et le dépôt du dossier de candidature aux services des affaires académiques.

Le dossier de candidature se compose d'une demande d'inscription et d'une copie du journal d'examen d'état ou du diplôme d'état. Pour plus de précisions quant à sa composition et afin de connaître les dates des différents concours et le montant des frais d'étude dont il faut s'acquitter, les candidats sont invités à entrer directement en contact avec le service académique, qui a son bureau à l'amphithéâtre de l'ISTM-KZI, ou par E-mail à l'adresse : [inscriptions@istm-kzi.org](mailto:inscriptions@istm-kzi.org).

### **Organisation des concours d'orientation**

Le concours est géré par un jury désigné pour cette fin à l'Institut, et qui étudie les dossiers d'inscription, organise les épreuves, oriente les candidats dans les filières en fonction des résultats obtenus.

Afin de multiplier ses chances d'intégrer la formation de son choix, il est conseillé au candidat ou à la candidate de préparer son épreuve avec les matières vue en cinquième et sixième année des humanités.

### **Déroulement du concours et publication des résultats**

Le concours d'admission s'effectue par une épreuve écrite qui est constituée de trois catégories de matières à savoir : les mathématiques, le français et la culture générale. Cette épreuve de deux heures est notée sur 100 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture du candidat.

## Admission

Le candidat qui verra son nom afficher lors de la publication des résultats de l'épreuve d'orientation doit confirmer son inscription par le paiement de la première tranche des frais d'étude.

## Outils d'étudiants

### ***Carte d'étudiant***

La carte étudiante vous sera délivrée quelques temps après votre inscription. Celle-ci est un passeport universitaire et une carte d'identification. Elle vous permettra d'accéder aux installations de l'Institut, de participer aux activités para-académiques, aux examens et d'être identifié comme étudiant enregistré.

### ***Le Guide d'étudiant***

Le Guide est un outil essentiel d'information. Il contient tous les renseignements en rapport avec toutes les activités de l'établissement.

### ***Le Carnet ou guide de Stage***

Un outil indispensable pour passer son stage. Il est à obtenir auprès de la section et au début de l'année académique. Vous y trouvez des rubriques d'évaluation de stage et des travaux pratiques, les objectifs des formations, les maquettes de formation et le guide du stagiaire.

### ***Les reçus, bordereaux de banque et preuves de paiement***

Les reçus et autres preuves de paiement sont des éléments à conserver durant toute l'année. La perte des pièces justificatives vous expose à payer des pénalités si ces pièces ne sont pas enregistrées par la comptable.

## Frais d'études

Les frais d'études sont fixés et réglementés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par une note circulaire.

**NB. Les frais d'études sont à payer uniquement à la banque, à la caisse, aux guichets des sections. Il est recommandé à tout étudiant qui constate une pratique suspecte de la dénoncer au bureau de section le plus vite possible.**

## II – FORMATION AU SYSTEME LMD

### C'est quoi le Système LMD ?

**L** pour **Licence**, **M** pour **Maitrise ou Master** et **D** pour **Doctorat**. Ces trois lettres sanctionnent respectivement 3, 5 et 8 années d'études dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC, trois niveaux d'études universitaire reconnus dans le monde entier.

### Méthodes d'enseignement

Les méthodes d'enseignement sont centrées sur **l'étudiant**. Un enseignement basé sur l'acquisition des compétences et pour laquelle l'auto-apprentissage de l'étudiant est nécessaire. À travers les différentes méthodes pédagogiques, l'étudiant acquiert le savoir fourni par l'enseignant à travers ces méthodes par la combinaison de plusieurs approches :

- Exposé magistral ;
- Travail de groupe ;
- Travail personnel ;
- Travail pratique ;
- Travail dirigé ;
- Projet ;

### Cours (exposés) magistraux

L'enseignement magistral est une méthode pédagogique qui consiste à enseigner en exposant les objets d'apprentissage devant un groupe d'apprenants lors d'un cours. Semblable à la conférence, l'enseignement magistral a pour objectif de transmettre des connaissances de manière organisée. Dans l'enseignement supérieur, les cours magistraux sont souvent couplés avec des travaux dirigés (TD).

## Travaux dirigés

Les Travaux dirigés ou « TD » sont une modalité d'organisation de l'enseignement. Les travaux dirigés permettent d'appliquer les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles. Les étudiants travaillent individuellement sur des exercices d'application ou de découverte, en présence de l'équipe pédagogique, qui intervient pour aider et pour corriger les exercices.

## Travaux pratiques

Les travaux pratiques, souvent abrégés en TP, constituent un type d'enseignement fondé sur l'auto-apprentissage pratique avec en particulier la réalisation d'expériences permettant de vérifier et compléter les connaissances dispensées dans les cours théoriques.

## Le crédit

Le sigle ECTS, abréviation du terme anglais « European Credits Transfer System ». Un crédit correspond donc à un volume de travail d'environ 25 heures (volume de travail que l'étudiant est supposé fournir).

## Le Semestre

C'est une durée périodique de l'enseignement. Il comporte une moyenne de 14 à 16 semaines d'études. Une année académique a 2 semestres au maximum, que l'étudiant doit capitaliser (réussir tous les cours ou unités d'enseignements du semestre). Il existe cependant des exceptions pour quelques étudiants, par appréciation du jury de délibération, qui seront amener à valider un ou deux crédits dans la classe supérieure.

**Licence** : est découpée en 06 semestres avec un projet de fin d'études dans le dernier semestre.

**Master** : est découpé en 04 semestres avec un projet de fin d'études dans le dernier semestre.

## L'Unité d'enseignement

La formation est composée en Unités d'Enseignement (UE). L'UE est l'unité de base constitutive d'un parcours. Elle est composée de plusieurs cours agencés de manière cohérente, aboutissant à une ou plusieurs compétences.

## Validation des études

Elle s'effectue par un contrôle continu, un examen final, ou en combinant l'un et l'autre.

Dans le LMD, la licence correspond à 180 crédits ECTS définitivement acquis une fois validés. Ainsi, il est possible, après une interruption, de reprendre des études là où on les avait arrêtées. Le semestre est validé à 30 crédits si l'étudiant obtient au moins 10/20 de moyenne sur l'ensemble des UE du semestre.

## Certification

Au bout de 3 ans de Licence, un étudiant reçoit un diplôme appelé « **Bachelor's** » représentant 180 crédits, soit 60 crédits pour une année. Dans le système LMD, ces 3 ans représentent  $3 \times 60 \text{ ECTS} = 180 \text{ ECTS}$ .

Pour les étudiants inscrits en Master, la validation des acquis correspond à 120 crédits, pendant 4 semestres, pendant 2 ans ou plus.

## Capitalisation

La capitalisation est un principe pédagogique novateur qui consiste à reconnaître à vie à l'étudiant la possession d'une unité qu'il a validée, cad que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

### III - LES FILIERES ET PROGRAMMES DE FORMATION

ISTM Kolwezi organise sa formation en deux sections qui sont la **Section des soins de santé de base (SSB)** et la **Section de Gestion et Techniques Biomédicales spécialisées (GTBM)**. Chaque section est dirigée par un chef de section et deux adjoints dont l'un chargé de l'enseignement et l'autre de la recherche.

La section SSB comprends les filières suivantes : Soins Infirmiers Généraux, Enseignement et Administration des Soins Infirmiers, Imagerie Médicale, Kinésithérapie et Techniques pharmaceutiques.

La section de Gestion et Techniques Biomédicales Spécialisées a en son sein les filières ci-après : Pédiatrie, Sage-femme, Nutrition et diététique, Anesthésie et réanimation, Techniques de Laboratoire, Hygiène, sécurité au travail et gestion de l'environnement et Gestion des organisations de Santé.

#### Anesthésie et Réanimation

##### ***Objectifs de la formation***

Les licenciés en Anesthésie et Réanimation sont indispensables pour le médecin chirurgien. A l'issue de cette formation, l'étudiant sera apte à :

- Contribuer à la réalisation de l'anesthésie et assurer la surveillance du patient.
- Mettre en œuvre sa spécialisation en réanimation lors des transports sanitaires, pour la prise en charge des patients aux services de surveillance et/ou soins intensifs ainsi que pour répondre à des situations de détresse vitale en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

##### ***Finalité de la formation***

La formation professionnelle en Anesthésie et réanimation est par alternance entre théorie et pratique. Au terme de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- Gérer une unité d'anesthésie et réanimation ainsi que la surveillance des soins post interventionnels
- Conduire tout type d'anesthésie selon le terrain et le degré d'urgence
- Encadrer les stagiaires en anesthésie et réanimation
- Participer dans les recherches et les colloques scientifiques en anesthésie et réanimation

## Gestion des organisations de santé

La Licence en Management des services de santé, MSS en sigle, est une formation de 1er cycle dans le Domaine de la santé, Filière de Gestion des organisations de santé. Elle conduit au diplôme de Bachelor en « *Gestion des organisations de santé* » Mention « *Management des services de santé* »

### **Compétences visées**

Au terme de la licence en Management des services de santé, les compétences visées sont les suivantes :

- Gérer les ressources d'une organisation de santé ;
- Démontrer les rôles du manager dans une organisation de santé ;
- Appliquer les principes et les outils de gestion des organisations de santé ;
- Mobiliser les ressources pour l'amélioration du rendement du personnel dans les organisations de santé ;
- Mettre en œuvre le plan d'action d'une organisation de santé ;
- Effectuer une recherche en analysant des données professionnelles et scientifiques ;
- Communiquer de manière appropriée à l'oral et à l'écrit dans la gestion des organisations de santé ;
- Evaluer la performance du système de santé de la RDC ;
- Se développer professionnellement dans le management des services de santé.



### ***Métiers cibles***

Le diplôme en Management des services de santé donne accès aux métiers tels que :

- Gestionnaire des hôpitaux
- Gestionnaire de programme spécialisé de santé
- Manager des mutuelles de santé

### **Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement (HSE)**

La Licence en Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement (HSE), en sigle, est une formation dans le Domaine de sciences de la santé, Filière de l'Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement (HSE).

### ***Compétences visées***

- Au terme de la Licence en Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement, les compétences visées sont :
- Mettre en œuvre une politique de gestion des risques, accidents et des maladies dans son milieu du travail ;
- Analyser les situations de pollutions et nuisance pour la prévention des maladies et la protection de l'environnement ;
- Gestion responsable de la biodiversité
- Communiquer en français, anglais et en langues locales en matière d'hygiène et assainissement pour le changement de comportement ;
- Mettre en œuvre les exigences législatives ;
- Réglementaires et normatives en matière d'Hygiène, de Sécurité et de l'environnement en milieux du travail ;
- Participer à la gestion d'un projet du développement durable et de recherche scientifique relatif à l'hygiène, la sécurité et l'environnement ;

- Mettre en œuvre une démarche diagnostique des écarts, anomalies, dysfonctionnements et risques en vue d'une intervention ;
- Expliquer les méthodes employées pour les mesurages des données liées à la surveillance épidémiologique et la prévention des risques ;
- Mettre en application des connaissances et savoir-faire acquis durant la formation.

### ***Métiers cibles***

Le diplôme de Licence en Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement ouvre la voie aux métiers tels que :

- Inspecteur sanitaire et environnemental ;
- Gestionnaire de la qualité de l'environnement ;
- Technicien supérieur de l'hygiène et assainissement.
- Technicien supérieur en Médecine du travail

### **Imagerie Médicale**

#### ***Objectifs de la formation***

La Licence en Imagerie Médicale LTIM, en sigle, est une formation dans le Domaine de Sciences de la santé, Filière Imagerie Médicale. Elle conduit au diplôme en « *Sciences de la santé* » Mention « *Techniques Imagerie Médicale* ».

### ***Compétences visées***

Au terme de la LTIM, les compétences visées sont :

- Produire des images dans toutes les modalités d'imagerie médicale (radiographie, DM, Echographie, IRM, scintigraphie, ECG, EEG mammographie etc.) à visée diagnostique ou thérapeutique ;
- Pratiquer les explorations d'imagerie médicale à visée diagnostique et thérapeutique des systèmes (locomoteur, digestif, cardio-pulmonaires, nerveux etc.) en tenant compte de la situation clinique pour assurer la continuité des soins ;
- Manipuler des équipements et matériels électro médicaux d'imagerie médicale ;
- Assurer la protection des patients, du personnel et du public en mettant en œuvre les règles et pratiques de radioprotection

### ***Métiers cibles***

Le diplôme en Imagerie Médicale ouvre la voie aux métiers tels que :

- Technicien supérieur d'imagerie médicale ;
- Technicien supérieur en médecine nucléaire ;
- Technicien supérieur en radiothérapie

## **Kinésithérapie**

### ***Objectifs de la formation***

La Licence en Kinésithérapie, **LKINE** en sigle, est une formation dans le domaine de sciences de la santé, filière de Sciences de la Motricité et de la Réadaptation (SMR).

**Compétences visées**

Au terme de la Licence en Kinésithérapie, les compétences visées sont :

- Conduire une évaluation clinique analytique et globale du patient sur le plan kinésithérapique
- Poser un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir une stratégie d'intervention en Kinésithérapie et réadaptation adaptée au patient et à sa situation
- Mettre en œuvre un projet thérapeutique kinésithérapique
- Promouvoir la santé, l'éducation thérapeutique, la prévention et le dépistage en Kinésithérapie
- Mener des recherches en analysant des données professionnelles et scientifiques
- Gérer une structure de Kinésithérapie et réadaptation
- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle.

**Métiers cibles**

Le diplôme en Kinésithérapie ouvre la voie aux métiers tels que :

- Technicien supérieur en kinésithérapie
- Spécialiste des soins de rééducation et réadaptation à l'hôpital, en centre de rééducation, dans des clubs sportifs, en maisons de retraite ;
- Délégué médical
- Conseiller ou expert auprès des organisations de santé

## Nutrition et Diététique

Elle conduit au diplôme de Bachelor en « Sciences de la Santé » Mention « *Sciences des Aliments – Nutrition – Diététique* ».

### **Compétences visées :**

Au terme de la LSAND, les compétences visées sont :

- Mobiliser les notions de base des disciplines scientifiques fondamentales pour l'exercice de métier du nutritionniste-diététicien
- Développer une démarche diagnostique appliquée aux maladies nutritionnelles et métaboliques
- Offrir les soins nutritionnels/diététiques aux patients en hospitalisation ou en ambulatoire
- Mettre en œuvre des menus/formules thérapeutiques adaptés aux états des patients internés ou ambulatoire
- Eduquer les patients et la communauté en matière de nutrition en tenant compte de leurs problèmes spécifiques par une communication en langues officielles, nationales et locale
- Organiser la surveillance nutritionnelle des groupes vulnérables dans la communauté en utilisant les stratégies fixe et avancée
- Gérer (ou participer à la gestion) des ressources humaines, matérielles, financières et administratives d'un service de nutrition
- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales
- Mener des recherches quantitatives et qualitatives en nutrition clinique, en santé publique et en industrie agro-alimentaire
- Entreprendre des formations en cours d'emploi dans le domaine de la nutrition et de la diététique

### **Finalité de la formation**

Le diplôme en Sciences des Aliments - Nutrition – Diététique ouvre la voie aux métiers tels que :

- Nutritionniste -diététicien en établissement de soin
- Nutritionniste en santé publique
- Nutritionniste dans les établissements agro-alimentaires et pharmaceutiques

## Pédiatrie

### ***Présentation***

En tant qu'experts médicaux, les technicien supérieurs pédiatres s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrée sur le patient et la famille.

### ***Objectif de la formation***

Le Domaine de Sciences de la santé, Filière des Sciences Infirmières conduit au diplôme en « sciences de la sante », Mention « pédiatrie ».

## Sage-Femme

La Licence Santé de la reproduction ou Sage-femme, LSF en sigle, est une formation dans le domaine des sciences de la santé, Filière de sage-femme. Elle conduit au Bachelor en « sciences de la santé », mention « Sage-femme ».

### ***Compétences visées***

Au terme de la Licence en SF, les compétences visées sont :

- S'engager professionnellement dans le respect des dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires;
- Gérer les ressources pour l'accomplissement de son travail (sa pratique professionnel) ;
- Mettre en place une démarche diagnostique en vue de résoudre un problème de santé posé par la cible SRMNEA ;

- Offrir les services, les soins essentiels, d'urgence et spécifiques culturellement acceptables par les cibles SRMNEA ;
- Communiquer de manière appropriée en faveur des cibles SRMNEA ;
- Accompagner la femme, le couple et leurs familles dans le vécu des situations types SRMNEA ;
- Mener des recherches en vue d'améliorer sa pratique professionnelle

## Soins Infirmiers Généraux

### ***Objectifs de la formation***

Le domaine de Sciences de la santé Filière des Sciences Infirmières conduit au Bachelor en « sciences de la sante », Mention « Soins généraux ». Mention assimilée à l'un des parcours ci-après : Soins Pédiatriques, Soins Oculaires, Anesthésie et Réanimation, Soins en Psychiatrie et Santé Mentale, Enseignement et Administration des Services Infirmiers.

### ***Compétences communes visées***

Au terme de la Licence en Sciences Infirmières, les compétences générales visées sont :

- Mener des recherches dans toute activité professionnelle et interdisciplinaire
- Gérer les activités des soins et des services relatifs à l'institution, au patient, à la famille et à la communauté
- Offrir des soins et services avec humanisme et professionnalisme
- Conjuguer son action à celle des personnes et des autres membres de l'équipe interdisciplinaire dans toutes les situations de santé
- Accompagner les personnes, les familles et les communautés dans leurs expériences de santé y compris dans les situations de fin de vie
- Communiquer de manière appropriée à l'écrit et à l'oral dans les relations interpersonnelles et avec les groupes cibles
- Se développer professionnellement et personnellement

- Concevoir et conduire un projet en sciences infirmières

## Techniques de Laboratoire et biologie clinique

### **Objectifs de la formation**

La Licence en Techniques de Laboratoire, LTLA en sigle, est une formation dans le domaine de Sciences de la santé, Filière de Biologie Médicale. Il conduit au diplôme de Bachelor en Sciences de la Santé. Mention « Technique de Laboratoire ».

### **Compétences visées**

Au terme de la Licence en Techniques de Laboratoire, les compétences visées sont :

- Développer une communication en termes simples et clairs avec le patient, son entourage et les autres professionnels de santé dans le cadre du dialogue biologiste-patient et biologiste-clinicien
- Etudier les notions fondamentales des sciences de base pour la compréhension des enseignements théoriques et pratiques spécifiques à la Biologie Médicale
- Organiser les éléments permettant l'exécution des examens biologiques, l'analyse et le traitement des résultats obtenus pour le diagnostic, le suivi thérapeutique et la prévention
- Soutenir une politique d'assurance qualité des analyses biologiques et de gestion des risques biologiques, chimiques, physiques et radiologiques associés à son environnement de travail
- Développer une activité de recherche appliquée (clinique) ou fondamentale dans les différents domaines de biologie médicale pour sa contribution dans la résolution d'un problème de santé publique au sein de la communauté
- Gérer les équipements, matériels, consommables, réactifs et les stocks des produits et d'échantillons biologiques dans un laboratoire d'analyses biomédicales pour une bonne organisation et un bon fonctionnement, en utilisant l'outil informatique



- Mettre en place les mécanismes d'intervention dans le domaine de santé publique en s'appuyant sur les données sanitaires obtenues du laboratoire d'analyses biomédicales
- Accompagner les stagiaires (apprenants en formation et les techniciens de laboratoire en cours d'emploi) pour le renforcement des capacités

### ***Métiers cibles***

Le diplôme en Techniques de Laboratoire ouvre la voie aux métiers tels que :

- Technicien supérieur de laboratoire
- Technicien supérieur d'analyses biomédicales
- Technicien supérieur dans l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique
- Technicien supérieur en santé publique (Analyse des eaux, ...)
- Assistant de recherche
- Conseiller dans l'administration publique

### **Techniques Pharmaceutiques**

La Licence en Techniques Pharmaceutiques (LTP) est une formation de premier cycle dans le domaine des sciences de la santé, filière des sciences pharmaceutiques. Elle conduit au **Bachelor** en sciences de la santé, Mention « Techniques Pharmaceutiques Générales ».

### ***Compétences visées :***

La Licence en Techniques Pharmaceutiques vise les compétences suivantes :

- Dispenser, sous la responsabilité du pharmacien, les médicaments à un malade en se servant d'une ordonnance médicale.

- Organiser une démarche qualité pour la sécurisation du malade et la fiabilité des actes dans l'organisation et le fonctionnement du service.
- Développer un raisonnement de professionnel de santé en qualité de Technicien en pharmacie
- Gérer les flux de stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire.
- Réaliser les activités de production des médicaments, cosmétiques et produits de santé humaine et animale ainsi que des interventions techniques sur les équipements.
- Caractériser les matières premières médicamenteuses et leurs sources pour leur valorisation en R. D. Congo.
- Communiquer, à l'oral et à l'écrit, avec ses pairs (Pharmacien, Technicien) et la Communauté.
- Concevoir un projet de recherche pour la résolution des problèmes de santé liés aux produits pharmaceutiques.

### **Métiers cibles :**

Ces compétences permettront au Technicien en Pharmacie d'évoluer, sans difficultés, dans les métiers suivants :

- Technicien supérieur préparateur ;
- Technicien supérieur analyste ;
- Technicien supérieur d'assurance qualité ;
- Technicien supérieur de distribution et dispensation ;
- Technicien supérieur hygiéniste ;
- Technicien supérieur logisticien ;
- Technicien supérieur gestionnaire des stocks.

## IV – LES DEBOUCHES PROFESSIONNELS

***« La formation à l'ISTM Kolwezi est une garantie d'emploi après les études ».***

Grâce à la diversité des filières que nous organisons, nos diplômés ne tardent pas à trouver de l'emploi et à s'intégrer dans le monde professionnel. En fonction des demandes, voici les métiers dont peuvent prétendre nos diplômés à l'issue de la formation :

### **Infirmier ou infirmière**

A l'hôpital ou en libéral, les infirmiers et infirmières assurent les soins de confort et de bien être des malades et exécutent les prescriptions médicales. Ils ou elles sont responsables de la prise en charge globale du malade sur le plan physiologique, social et psychologique. Le diplôme d'Etat d'infirmier est obligatoire pour exercer la profession.

Au sein de l'hôpital, l'infirmier et l'infirmière sont un maillon important de l'équipe médicale. Il ou elle procède aux soins spécifiques et d'hygiène nécessités par l'état de santé du malade : prise de la tension et de la température, pose de pansements, prélèvements sanguins et injections, préparation et distribution des médicaments, préparation du patient pour le bloc opératoire...

Les infirmiers assurent également des tâches administratives : suivi des dossiers médicaux... L'organisation du travail implique une présence permanente auprès des malades. Le travail de nuit et pendant le week-end est une des caractéristiques du métier.

Si 85 % des infirmiers travaillent en hôpital, établissement public ou privé, certains ouvrent un cabinet en libéral, d'autres exercent dans les établissements scolaires, dans des structures de médecine du travail ou autres types de structures.

## Technicien supérieur de Laboratoire

Le/la technicien/technicienne de laboratoire effectue des analyses et mesures dans des laboratoires d'analyse ou de recherche, de production ou de contrôle qualité. Il peut exercer dans une très grande variété de secteurs.

A l'aide de différents appareils de mesure, le technicien de laboratoire effectue des analyses et contrôles pour s'assurer que le produit et/ou le matériau correspond aux normes souhaitées, identifier des bactéries... Analyses biologiques ou microbiologiques, analyses physico-chimiques, analyses de matières premières ou de matériaux, de produits en cours de fabrication ou de produits finis. Il peut réaliser une très grande variété d'analyses et donc utiliser des appareils de mesure et des réactifs très divers.

Une fois les analyses faites, le technicien de laboratoire interprète et saisit les résultats, rédige les comptes-rendus. Il peut être également amené à proposer des solutions en cas d'anomalies, de participer au développement de nouvelles méthodes d'analyses, de rédiger des documents techniques (protocole d'analyse...)

Le technicien de laboratoire travaille essentiellement dans les entreprises pharmaceutiques ou cosmétiques, les laboratoires de biologie médicale, les entreprises agroalimentaires, l'industrie, les laboratoires de contrôle (eau, air, sol).

## Biologiste médical

Le technicien biologiste réalise des analyses biologiques et des contrôles de produits dans des laboratoires. Il ou elle s'occupe également de la maintenance des appareils et de la préparation des protocoles d'expériences ou d'analyses.

Le technicien biologiste réalise, à partir de protocoles préalablement définis, des analyses qui utilisent un ensemble de techniques propre à un domaine (cultures, dosages biologiques, techniques histologiques, immunologiques, biochimiques, biologie moléculaire).

Il ou elle contrôle dans un premier temps la qualité des matières premières à analyser, met les échantillons en culture et procède aux analyses conformément aux protocoles définis. Puis il ou elle rassemble les résultats, les met en forme, rédige les comptes-rendus.

Par exemple, créer un nouveau médicament ou un nouveau yaourt demande de nombreuses manipulations : il faut réaliser des analyses biologiques pour s'assurer que le produit répond aux normes, contrôler l'acidité, la texture, bref, l'analyser à chaque étape de sa fabrication.

Les techniciens biologistes travaillent surtout pour la biologie médicale, l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique et la recherche liée à ces domaines industriels et scientifiques. Il ou elle intervient dans le traitement des eaux et la valorisation de certains déchets.

### **Gestionnaire des organisations de santé et entreprises**

La fonction de gestionnaire hospitalier ou la directrice d'hôpital assure la conduite du projet d'établissement et la gestion des affaires générales de l'hôpital. Le gestionnaire en santé exerce dans les établissements publics de santé ou privé et est le représentant légal de l'hôpital, sa mission est à la fois stratégique et opérationnelle.

En tant que chef d'établissement, il ou elle conçoit et pilote le projet d'établissement voté annuellement au conseil d'administration. Il veille également à la prise en charge globale de la démarche de santé publique et à la bonne qualité des soins dans son établissement.

En tant que manager et cadre de direction, il veille à la bonne organisation de tous les services de l'hôpital (soins, médico-techniques, techniques, administratifs...) dans le respect des contraintes réglementaires et budgétaires. Il est responsable de l'ensemble des personnels de son établissement. La direction d'établissement hospitalier implique des compétences pointues et polyvalentes (en gestion, finance, juridique...), des qualités managériales.

## Anesthésiste et réanimateur

L'anesthésiste-réanimateur endort le patient avant une opération chirurgicale. Ensuite, il surveille l'état de son patient pendant toute la durée de son opération, puis à son réveil. Il intervient enfin pour atténuer les douleurs postopératoires.

L'anesthésiste-réanimateur est un technicien qui intervient avant, pendant et après toute opération chirurgicale qui nécessite une anesthésie générale ou locorégionale. Il ou elle est la personne compétente pour autoriser une intervention chirurgicale. Lors d'une consultation préopératoire, il évalue l'état général du patient, choisit la technique d'anesthésie la plus appropriée et rassure le patient. Son rôle psychologique à cette étape est loin d'être négligeable.

En cours d'intervention, et en liaison étroite avec le chirurgien, il utilise un matériel ultrasophistiqué (électrodes, moniteur, défibrillateur, appareil de mesure d'oxygène dans le sang, neurostimulateur...) pour surveiller l'état du patient, et intervenir si nécessaire. Après l'intervention, l'anesthésiste contrôle la réanimation de l'opéré en salle de réveil, puis assure le suivi postopératoire. A côté des interventions ou opérations programmées, le métier se pratique aussi dans l'urgence (accidents, intoxications, situations critiques...).

## Kinésithérapeute et physiothérapeute

Le ou la kinésithérapeute assure la rééducation des personnes atteintes de paralysies, de troubles neurologiques et des accidentés. Il aide les enfants et adultes souffrant d'affections respiratoires, circulatoires ou rhumatismales à retrouver une fonction motrice normale.

A partir du diagnostic d'un médecin et de l'examen des radiographies, puis de son examen clinique, il décide du traitement à mettre en pratique : massages, exercices et mouvements pratiqués par le patient sous son contrôle. Ce travail, réparti sur la durée du traitement, permet de corriger de mauvaises attitudes.

L'objectif du kinésithérapeute est aussi de réduire voire de supprimer la douleur. S'il soigne les affections bénignes telles que les lombalgies, torticolis ou entorses, il traite aussi les traumatismes dus aux accidents ou les conséquences du vieillissement.

Il peut travailler en libéral (formule choisie par la plus grande majorité des kinés diplômés), seul ou avec des associés dans un cabinet privé. Il peut aussi exercer dans des hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, les maisons de retraite, etc. Une bonne résistance physique est indispensable. Il travaille le plus souvent debout et produit des efforts physiques prolongés.

### Nutritionniste

Spécialiste de la nutrition, le diététicien est un professionnel du secteur médical dont la mission est préventive autant que curative. Il ou elle prévient les risques cardio-vasculaires, évite les surcharges de poids, apprend la bonne alimentation.

En établissement de soins ou dans les structures médicosociales (hôpitaux, cliniques, centres de convalescence, etc.) il ou elle assure le suivi des patients et intervient tout au long de la chaîne alimentaire, depuis l'achat des aliments jusqu'à l'évaluation des repas en passant par l'élaboration des menus.

En restauration collective (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, foyers et résidences pour personnes âgées), le diététicien ou la diététicienne veille à la qualité nutritionnelle des repas. Il anime les commissions de menus auxquelles participent des gestionnaires et des chefs cuisiniers. Il ou elle élabore les cahiers des charges et appliquent la législation en matière d'alimentation.

En cabinet, le diététicien ou la diététicienne reçoit les patients envoyés par un médecin ou des personnes qui viennent consulter d'elles-mêmes pour régler un problème de surpoids, d'obésité, de maigreur ou de diabète. Il ou elle établit un diagnostic et décide avec le patient des objectifs et des moyens pour retrouver un équilibre alimentaire : prescriptions, régimes...

Dans le domaine sportif, le nutritionniste conseille les athlètes pour optimiser leur pratique sportive et leurs performances.

L'industrie agroalimentaire et l'industrie pharmaco-diététique emploient également des nutritionnistes pour l'élaboration des produits, accompagner la démarche qualité, faire des études diététiques ou promouvoir les produits.

Presque la moitié des diététiciens ont une activité libérale ou mixte. Si l'activité libérale demeure plus attractive, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite des investissements plus importants (temps, argent, motivation).

## Radiologue

Le radiologue est un spécialiste des techniques de l'imagerie médicale : clichés radio, échographies, scanners et IRM. Il repère notamment les fractures, tumeurs ou infections sur toutes les parties du corps. Il surveille la croissance du fœtus chez la femme enceinte. Il rend visible toute pathologie ou fracture qu'un médecin généraliste peut suspecter. A ce titre, il joue un rôle essentiel dans l'établissement du diagnostic que le praticien demandeur, image à l'appui, pourra interpréter et traiter. C'est pourquoi le radiologue reçoit des patients qui lui sont envoyés par un généraliste ou un autre spécialiste.

Le radiologue opère aussi par voie vasculaire, ou pratique des infiltrations qu'il observe en temps réel avec ses outils d'imagerie. Puis il fait un rapport de ses observations au généraliste ou au spécialiste qui lui a adressé le patient. Compte-tenu de la haute technicité des appareils d'imagerie médicale, les radiologues sont le plus souvent spécialisés dans un domaine particulier (musculosquelettique, pédiatrique, thoracique, imagerie de la femme...).

## Sage-Femme

Spécialiste du suivi physiologique et gynécologique des femmes, la sage-femme accompagne les femmes en bonne santé et sans pathologie



particulière tout au long de leur vie. Ce métier difficile demande à la fois des compétences médicales et psychologiques.

La sage-femme (ou le maïeuticien ou homme sage-femme) est une spécialiste des grossesses normales. Elle suit les femmes enceintes dont elle a la charge, du diagnostic de la grossesse jusqu'au jour de l'accouchement. Responsable du déroulement de l'accouchement, c'est elle qui pose le diagnostic du début du travail, dont elle suit l'évolution.

Après l'accouchement, elle s'occupe du nouveau-né, vérifie qu'il soit en bonne santé et accomplit les gestes de réanimation si nécessaire. Elle surveille aussi le rétablissement de la mère, la conseille sur l'allaitement et l'hygiène du bébé et pratique la rééducation périnéale. Mais le rôle de la sage-femme ne se limite pas uniquement à la grossesse. Spécialiste de la physiologie de la femme, la sage-femme a aussi les compétences nécessaires pour assurer au quotidien le suivi gynécologique de prévention des femmes (contraception, diagnostic de grossesse, IVG médicamenteuse, traitement de la ménopause, contrôles réguliers, vaccination de la femme et du nouveau-né). En cas de problèmes ou de pathologies particulières, elle oriente la patiente vers le gynécologue. Elle participe également aux activités cliniques d'assistance à la procréation.

Cette profession implique de lourdes responsabilités et des conditions de travail souvent difficiles : horaires irréguliers, gardes de nuit, stress... Une grande résistance à la fatigue physique et nerveuse est donc nécessaire.

### Numéro d'ordre d'infirmier

La profession infirmière est encadrée et protégée par un ordre national et international. Elle fait partie de la longue liste des professions dites « réglementées », c'est-à-dire, qu'un certain nombre de conditions obligatoires sont nécessaires pour l'exercer. Pour réglementer l'accès et l'exercice d'une profession, le législateur dispose de quatre voies juridiques : l'agrément, l'habilitation, la certification et, enfin, la constitution en ordre professionnel, qui est la forme la plus aboutie de gouvernance d'une activité. Ces ordres sont des organismes professionnels, de nature corporatiste, institués pour assurer la représentation de la profession,

participer à son organisation et en assurer la régulation, activités relevant d'une mission de service public.

## V – VIE D'ETUDIANT

### Les matériels à acquérir

- Calculatrice : pour effectuer les calculs lors des épreuves.
- L'écritoire
- Les papiers
- Le Blouson : Tenue obligatoire dans les séances pratiques et en stage. Chaque filière possède un blouson modèle unique, disponible dans la salle technique.
- Le Filet ou bonnet : Destiné aux dames et messieurs pour couvrir les cheveux lors des séances pratiques en laboratoire ou en stage.
- Les gants médicaux
- Les caches nez médicaux
- Les babouches recommandées pour l'hôpital

### La vie associative

Une dizaine d'associations étudiantes, culturelles, sportives, solidaires, syndicales ou de filières, vous proposent des activités tout au long de l'année académique par la coordination des étudiants, représenté par le délégué et les équipes promotionnelles, vous serez informé sur toutes les activités para-académique et club d'étudiants.

### Aides et accompagnement

Parce que la vie étudiante n'est pas un long fleuve tranquille, des aides sont mises en place pour faciliter votre vie quotidienne.

ISTM Kolwezi vous aide à surmonter les moments difficiles d'ordre personnel, familial, social ou matériel. Nous sommes à vos côtés pour vous conseiller sur :

- Aides sociales et alimentaires
- Obtention des titres de séjour pour les étudiants étrangers

- Recherche d'un logement
- Dérogation de paiement

### Aides numériques

En cas de difficulté numérique, ISTM Kolwezi, par son service informatique propose aux étudiants un accès gratuit aux ordinateurs pour leurs pratiques personnels ainsi qu'une connexion internet à coût réduit.

### Bourses

Grace à divers partenariat ISTM-Société, ISTM-AUF, ISTM-Gouvernement, plusieurs occasions de bourse sont proposées aux étudiants.

### Santé

Les laboratoires et la salle technique vous accueillent gratuitement et sur rendez-vous. Ils vous proposent des visites médicales et notamment : des examens de santé (médecine préventive, prévention gynécologie, dépistage, consultations psychologiques, sevrage tabagique, vaccinations, consultations en nutrition).

### Logement

ISTM Kolwezi dispose d'un Home mixte accueillant les étudiants venant des provinces lointaines et des territoires des environs de Kolwezi. En cas de besoin, il est recommandé de faire la demande au service des œuvres estudiantines et hébergement.

### Sport

Le Club des étudiants en Kinésithérapie vous propose des exercices physiques et footing pour toujours rester en bonne forme physique. Vous pouvez pratiquer un sport. Le club de sport vous propose des matchs de foot, et d'autres tournois académiques.

## Culture

Concerts, expositions, spectacles, débats... le Pôle culture vous propose une offre de sorties et d'activités culturelles à la fois large et exigeante qui s'adapte à toutes les bourses et tous les goûts.

## Quelques Conseils pratiques pour réussir sa vie estudiantine

Vous êtes souvent préoccupé et ne savez pas par où commencer ? On le sait, être étudiant, c'est toute une organisation. Entre les cours, les révisions, les loisirs, vous ne savez plus où donner de la tête ?

### ***Être motivé***

Quand on fait des études, la motivation est primordiale. C'est celle-ci qui nous pousse à nous surpasser, à atteindre nos objectifs.

Croire en vous et en ce que vous faites vous aidera durant vos études. Il arrivera que les mauvaises notes s'accumulent, que vous manquiez des travaux ou encore que votre vie sociale soit préoccupante, rester motivé doit être votre priorité. Gardez en tête vos objectifs.

Votre conviction d'y arriver vous poussera à davantage vous impliquer et à agir dans votre réussite. Vous verrez donc très rapidement des résultats à la hauteur de vos espérances et continuerez de vous impliquer autant dans ce que vous faites.

### ***S'informer***

La vie estudiantine est parfois influencée par l'information reçue. Veuillez toujours à la vérification des informations venant d'autres étudiants. Limitez-vous à la version officielle affichée dans les valves et ne vous fier pas aux spéculations. Besoin de plus d'information, rendez-vous sur le site internet de l'établissement : [www.istm-kzi.org](http://www.istm-kzi.org).

### ***Choisir des bons compagnons***

Être bien entouré durant vos études est important. Choisissez bien vos camarades de travail. Certes, vous vous entendez bien avec beaucoup de gens, mais cela ne signifie pas que vous pouvez travailler avec eux.

Entourez-vous de personnes qui veulent réussir et vous pousseront toujours vers le haut.

### ***Notez tout (Calendrier, To-do List, carnet de note)***

Le plus facile pour ne rien oublier, c'est de noter. Que ce soit sur votre calendrier, votre liste des tâches ou encore votre carnet de note, inscrivez-y toutes vos activités à faire.

Ne faites pas confiance à votre mémoire, elle peut oublier. La prise des notes d'explications des enseignants aide pendant la révision des matières.

### ***Le changement de filière***

Pour changer de voie et intégrer une nouvelle filière en première année, il faudra déposer sa candidature au service académique et au bureau de suivi et orientation estudiantine. Vous devrez présenter un dossier complet présentant votre projet de réorientation. La candidature sera examinée par les services de tutelles.

## VI – RÈGLEMENTS ET VADEMECUM

### Assiduité aux enseignements théoriques

Toutes les formations à l'ISTM Kolwezi sont offertes en présentiel et à distance. La présence aux cours est obligatoire, conformément à la réglementation générale du Vademecum et à la réglementation pour certains modules de cours.

### Assiduité au stage

Plusieurs séances de stage sont organisées durant l'année académique et selon les filières, notamment le stage en communauté, le stage clinique, le stage en management, etc.

Le stage commence à 7h00 et fini à 17h00 ou avec une demi-heure de pause. L'étudiant doit signer l'heure de l'arrivée et celle du départ dans son carnet de stage. À la fin du stage, le responsable du service fera l'appréciation de l'étudiant en sa présence.

Toute absence doit être justifiée par un rapport médical ou une excuse valable. L'étudiant doit aviser avant 8h00 du matin, le responsable du service et le responsable de stage. Toutes les absences au stage même justifiées, doivent être récupérées dans un délai d'une semaine suivante, sinon elles seront sanctionnées par une récupération double.

*(Extrait du Vade-Mecum)*

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche scientifique – Commission permanente des études RD Congo,**

**Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire, 3e édition ; Kinshasa, Ed. de la C.P.E., juillet 2014.**

Le présent règlement concerne les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

**Article 1 :** Est étudiant celui qui, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, est inscrit à un programme complet d'une année d'études.

**a) De la scolarité**

**Article 2 :** Chaque étudiant prend annuellement une inscription au rôle.

**Article 3 :** Tout candidat désireux de s'inscrire dans un établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire doit introduire en bonne et due forme une demande d'inscription conformément aux directives générales sur les inscriptions et du règlement intérieur de l'Établissement. Cette demande doit être complétée et signée. Tout dossier qui contiendra de faux renseignements ne sera pris en considération. Le faux et l'usage de faux en écriture seront en outre poursuivis en justice.

**Article 4 :** L'inscription d'un étudiant d'une année préparatoire ou d'une première licence est décidée par la Commission des inscriptions de l'Établissement conformément aux conditions d'inscription en vigueur. L'inscription d'un étudiant d'une année supérieure est décidée par le Comité de Gestion sur avis de la Section.

**Article 5 :** L'inscription d'un étudiant d'une année préparatoire ou d'un premier graduat est réputée effective après paiement du minerval et des frais d'études ainsi que le dépôt des documents suivants :



- Une photocopie du diplôme certifiée conforme par le Secrétaire Général Académique ou certificat d'études antérieures donnant accès aux études sollicitées ; l'étudiant inscrit la même année que celle de la réussite à l'examen d'Etat déposera une photocopie du diplôme certifiée conforme à l'original dans les deux mois qui suivent la remise des diplômes d'Etat par le Ministère ayant l'Enseignement Primaire et Secondaire dans ses attributions. Dans l'entre-temps, il sera inscrit sur base du palmarès de l'examen d'Etat ;
- Une copie de l'attestation de l'inscription ;
- Une copie de la preuve de paiement du minerval et des frais d'études ;
- Une photocopie de la carte d'identité ;
- Une attestation de bonne vie et mœurs, datée de moins de trois mois ;
- Une attestation de naissance ;
- Quatre photos passeport ;
- Un certificat médical daté de moins de trois mois, attestant que le candidat est physiquement apte à suivre des études supérieures et universitaires. Ces documents sont conservés dans le dossier de l'étudiant au Secrétariat Général Académique.

L'inscription d'un étudiant d'une année supérieure est réputée effective après paiement du minerval et dépôts des documents suivants :

- une copie du certificat de réussite de l'année antérieure ;
- une photo passeport ;
- une copie de la preuve du paiement des frais d'études et de l'inscription au rôle.

**Article 6 :** Le montant pour l'achat du formulaire d'inscription, celui du droit d'inscription au rôle et du minerval ainsi que le taux des frais d'examens sont fixés par Arrêté du Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur peut dispenser de droits et frais cités ci-dessus dans les conditions fixées par le Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

**Article 7 :** Les montants du minerval, des frais d'études, du droit d'inscription au rôle et aux examens doivent être payés dans les délais fixés par le Ministère de tutelle. Les frais payés sont définitivement acquis par l'Établissement et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

**Article 8 :** Après son inscription, l'étudiant reçoit une carte d'étudiant dûment validée. Cette carte donne l'identité de l'étudiant (nom et post-noms, lieu et date de naissance, sexe) ; elle porte sa photo, indique son numéro matricule et l'année d'études dans laquelle il est inscrit. L'étudiant doit toujours être en possession de sa carte d'étudiant et doit l'exhiber à toute demande d'une autorité académique, d'un enseignant ou d'un agent administratif qui l'exigerait dans l'exercice de sa fonction.

**Article 9 :** L'accès aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires est réservées aux seuls étudiants porteurs de la carte d'étudiant.

**Article 10 :** Tout étudiant s'engage, de par son inscription, à respecter les dispositions légales et réglementaires qui régissent l'Enseignement Supérieur et Universitaire ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Établissement où il est admis.

**Article 11 :** L'étudiant s'engage, de par son inscription, à suivre l'ensemble du programme d'études auquel il est inscrit.

**Article 12 :** L'étudiant est tenu d'assister régulièrement aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires, visites guidées, pratiques professionnelles et stages et toutes autres activités prévues dans son programme de formation. Il participera aux interrogations et toutes formes d'évaluation. **Toute absence doit être justifiée.** Lorsque pour des raisons personnelles, l'étudiant dépassant cinq jours, les congés et les vacances académiques non compris, il est tenu d'obtenir au préalable une autorisation écrite du Chef de Section ou de l'autorité mandatée à cet effet.

**Article 13 :** Pendant les activités éducatives, l'étudiant respectera le bon ordre et la discipline. Il exécutera toutes les tâches qui lui sont proposées dans le cadre de sa formation.

Envers les professeurs et assistants chargés de sa formation ainsi qu'envers le personnel administratif de sa Faculté/Section, il fera montre de courtoisie et de respect.

**Article 14 :** L'étudiant qui désire se présenter aux examens de fin d'année est tenu de prendre une inscription aux examens selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'Établissement.

**Article 15 :** L'étudiant qui n'a pas assisté régulièrement aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires, visites guidées, pratiques professionnelles et stages ou toutes autres activités prévues dans son programme de formation, ne pourra prendre part aux examens.

**Article 16 :** L'étudiant est tenu de se présenter à l'heure et à l'endroit d'examen tels que fixés par le jury d'examens.

**Article 17 :** L'étudiant qui, pour des raisons de santé ou autres, ne peut participer à l'ensemble des épreuves de la session à laquelle il est inscrit, est obligé d'informer par écrit le président du jury avant la date fixée pour le début des examens.

**Article 18 :** L'étudiant qui interrompt la présentation des examens doit fournir par écrit la justification de la raison évoquée et ceci avant la date des examens non présentés. En cas de maladie, il présentera une attestation médicale.

**Article 19 :** L'étudiant qui s'est absenté à une ou plusieurs parties de l'épreuve sans raison jugée suffisante ou sans avoir prévenu au préalable par écrit le jury est assimilé aux non admissibles dans la même filière d'études.

**Article 20 :** L'étudiant doit se soumettre chaque année à un examen médical organisé par l'Établissement. Une attestation médicale lui sera délivrée.

## **b) De la vie sociale**

**Article 21** : L'étudiant est tenu d'observer strictement les lois du pays, les dispositions réglementaires de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Établissement où il est admis, ainsi que les règles ordinaires et connues de la bonne tenue et de la morale.

**Article 22** : Il doit en toute circonstance, obéissance et respect à l'autorité académique et à tout membre du personnel de l'Établissement qui la représente.

**Article 23** : En toute occasion, l'étudiant est tenu de respecter la personne, les convictions et la liberté d'autrui. La pratique appelée bleusaille est interdite. Il s'attachera à cultiver au sein de la communauté universitaire, un esprit de fraternité et de camaraderie.

**Article 24** : Chaque étudiant doit avoir à cœur de veiller particulièrement à la bonne réputation de l'Établissement. Il ne pourra engager le renom de l'Établissement dans aucune action ou attitude préjudiciable. Toute manifestation publique et tout écrit pouvant mettre en cause l'Établissement ou ses membres comme tels doivent recevoir l'autorisation préalable du Directeur Général ou de l'autorité mandaté à cet effet.

**Article 25** : L'étudiant ne pourra fonder des associations, clubs ou autres groupes estudiantins sur le territoire de l'Établissement ou même en dehors de celui-ci mais au nom de l'Établissement, sans l'autorisation préalable du Comité de Gestion.

**Article 26** : Les groupements d'étudiants ne pourront utiliser les locaux de l'Établissement qu'avec l'autorisation du responsable du bâtiment concerné.

**Article 27** : Tout affichage dans les limites de l'Établissement est soumis au visa préalable de l'autorité académique.

**Article 28 :** Nul ne peut, sans autorisation écrite de l'autorité académique, se livrer à des opérations commerciales ou financières sur le domaine de l'Établissement.

**Article 29 :** L'étudiant est responsable des dommages qu'il cause aux biens de l'Établissement : bâtiments, mobiliers, livres de la bibliothèque, équipements didactiques, etc.

**Article 30 :** Dans la mesure de ses possibilités, l'Établissement mettra à la disposition des étudiants un ensemble de services sociaux comportant notamment l'hébergement dans les cités estudiantines, les soins médicaux et pharmaceutiques, les installations sportives et ceci aux conditions de prix fixés par le

#### **Conseil d'Administration concerné.**

**Article 31 :** La jouissance des services sociaux est restreinte à l'étudiant, à l'exclusion des personnes éventuellement à sa charge.

**Article 32 :** La jouissance des soins médicaux et pharmaceutiques et des autres services est réservée aux seuls étudiants ayant payé au préalable des frais y afférentes.

**Article 33 :** L'étudiant a l'obligation de souscrire, par l'intermédiaire des services administratifs de son Établissement, à une assurance scolaire.

**Article 34 :** L'Établissement n'est pas responsable des accidents survenus aux étudiants lors de leur déplacement au départ ou vers l'Établissement sauf au cas où ils seraient transportés par un véhicule de l'Établissement en service commandé et dans les limites de l'assurance couvrant ce transport.

**Article 35 :** L'Établissement n'est pas responsable des coups, blessures, destructions ou tous autres préjudices portés à un autre étudiant, un agent de l'Établissement ou une personne physique ou morale étrangère à l'Établissement, sur le domaine de l'Établissement ou en dehors de celui-ci, lorsque ces actes ne découlent pas d'une obligation imposée à l'étudiant dans le cadre des enseignements, de la recherche ou d'une mission,

commandée par l'Établissement, ou lorsque dans ce cadre ou dans cette mission il est prouvé que l'étudiant a agi en dehors de l'Établissement.

### **c) Des sanctions**

**Article 36** : Les sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement aux dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- L'avertissement ;
- L'exclusion temporaire de l'Établissement pour une période supérieure ne dépassant pas un mois ;
- L'exclusion temporaire de l'Établissement pour une période supérieure à un mois, mais dépassant pas six mois ;
- L'exclusion pour l'année académique ;
- L'exclusion définitive de l'Établissement ;
- L'exclusion définitive de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Outre les peines prévues par le règlement des résidences estudiantines, la suspension du droit de fréquenter l'Établissement, entraîne pour l'étudiant interne l'exclusion des résidences estudiantines pour la même durée.

La première peine est prononcée par le Chef de Section ou le Chef de l'Établissement, la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième par le Comité de Gestion, la sixième par le Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

**Article 37** : En cas de fraude aux examens, l'étudiant et ses complices encourent l'une des sanctions suivantes :

- Annulation de l'examen au cours duquel s'est effectuée la fraude;
- Annulation de toute l'épreuve de la session ;
- Exclusion des épreuves de l'année académique en cours ;

### **d) Exclusion de l'Établissement.**

Les deux premières peines sont prononcées par le bureau du jury d'examens, la troisième par le jury d'examens qui en informe

immédiatement le Comité de Gestion, la quatrième par le Comité de Gestion.

**Article 38 :** Une sanction disciplinaire ne peut être prononcée que si l'étudiant a été préalablement entendu. Si l'étudiant ne répond pas à la convocation, la peine sera prononcée sans que l'étudiant ait été entendu. Les décisions sont motivées et communiquées par écrit à l'étudiant et à ses parents ou tuteurs.

**Article 39 :** Toute atteinte à l'ordre public causée par des étudiants agissant soit individuellement soit en groupe, sur le territoire de l'Établissement ou en dehors, sera réprimée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les étudiants délinquants supporteront la réparation du préjudice subi par l'Établissement ou par des tiers du fait de cette perturbation.

**Article 40 :** Lors de l'inscription, l'étudiant signe deux copies du présent règlement le concernant ; il en reçoit une copie. Par sa signature, l'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du règlement des étudiants et prend l'engagement de s'y conformer.

Un exemplaire de cet engagement est joint au dossier de l'étudiant. L'engagement est libellé comme suit :

Je soussigné(e) ..... admis(e) à poursuivre mes études à ..... déclare avoir pris connaissance du règlement des étudiants.

Je m'engage à le respecter intégralement et en toutes circonstances dès à présent et jusqu'à la fin de l'année académique.

Fait à Kolwezi le .....

Signature

## TABLE DES MATIERES

<b>Mot de bienvenue DU DIRECTEUR GENERAL.....</b>	<b>3</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
Présentation.....	4
Historique .....	4
Les missions institutionnelles .....	5
ISTM en chiffre.....	5
Evolution chronologique des étudiants.....	5
<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>6</b>
<b>Les personnes ressources.....</b>	<b>7</b>
<b>I - Comment devenir Etudiant .....</b>	<b>8</b>
Condition d'inscription .....	8
Service d'enregistrement des nouveaux étudiants .....	9
Organisation des concours d'orientation .....	9
Déroulement du concours et publication des résultats .....	9
Admission.....	10
Outils d'étudiants.....	10
Carte d'étudiant .....	10
Le Guide d'étudiant.....	10
Le Carnet de Stage .....	10
Les reçus, bordereaux de banque et preuves de paiement... ..	10
Frais d'études.....	11
<b>II – formation au système LMD.....</b>	<b>12</b>
C'est quoi le Système LMD ?.....	12
Méthodes d'enseignement.....	12
Cours (exposés) magistraux .....	12
Travaux dirigés.....	13
Travaux pratiques .....	13
Le crédit .....	13
Le Semestre.....	13
L'Unité d'enseignement.....	14
Validation des études .....	14
Certification .....	14
Capitalisation .....	14
<b>III - Les filières et programmes de formation.....</b>	<b>15</b>
Anesthésie et Réanimation.....	15



Objectifs de la formation .....	15
Finalité de la formation .....	15
Gestion des organisations de santé .....	16
Compétences visées .....	16
Métiers cibles .....	17
Hygiène, Sécurité au Travail et Gestion de l'Environnement (HSE)17	
Compétences visées .....	17
Métiers cibles .....	18
Imagerie Médicale .....	18
Objectifs de la formation .....	18
Compétences visées .....	19
Métiers cibles .....	19
Kinésithérapie .....	19
Objectifs de la formation .....	19
Compétences visées .....	20
Métiers cibles .....	20
Nutrition et Diététique .....	21
Compétences visées : .....	21
Finalité de la formation .....	21
Pédiatrie .....	22
Présentation .....	22
Objectif de la formation .....	22
Sage-Femme .....	22
Compétences visées .....	22
Soins Infirmiers Généraux .....	23
Objectifs de la formation .....	23
Compétences communes visées .....	23
Techniques de Laboratoire et biologie clinique .....	24
Objectifs de la formation .....	24
Compétences visées .....	24
Métiers cibles .....	25
Techniques Pharmaceutiques .....	25
Compétences visées : .....	25
<b>IV – Les débouchés professionnels .....</b>	<b>27</b>
Infirmier ou infirmière .....	27
Technicien supérieur de Laboratoire .....	28

Biologiste médical .....	28
Gestionnaire des organisations de santé et entreprises .....	29
Anesthésiste et réanimateur .....	30
Kinésithérapeute et physiothérapeute.....	30
Nutritionniste.....	31
Radiologue .....	32
Sage-Femme .....	32
Numéro d'ordre d'infirmier .....	33
<b>V – Vie d'étudiant .....</b>	<b>35</b>
Les matériels à acquérir .....	35
La vie associative.....	35
Aides et accompagnement .....	35
Aides numériques .....	36
Bourses .....	36
Santé .....	36
Logement .....	36
Sport.....	36
Culture .....	37
Quelques Conseils pratiques pour réussir sa vie estudiantine .....	37
Être motivé.....	37
S'information.....	37
Choisir des bons compagnons.....	38
Notez tout (Calendrier, To-do List, carnet de note).....	38
Le changement de filière.....	38
<b>VI – Règlements et Vademecum .....</b>	<b>39</b>
Assiduité aux enseignements théoriques .....	39
Assiduité au stage .....	39
<b>Table des matières.....</b>	<b>48</b>